ACA asbl

Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68

Numéro de TVA: BE 0811 407 869

176002161

Ref: 2017040357

RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Données générales

Lieu du contrôle:

Rue de Marnix 152, 4100 SERAING

Propriétaire:

Client:

Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING

Type de locaux:

Distributeur d'énergie: /

Code EAN: Installateur 541 44

N° TVA: Agent-visiteur:

Johny Onclin

ou n° carte ID: /

Émis à: /

le /

Date du contrôle: 05/04/2017

Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Barre ou piquet de terre

Type contrôle:

Art 271/271bis Controle périodique (vente)

Info complément.:

Differentiel plombé

Réinspection à:

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale

Type d'électrode:

1x230v

Courant nominal max:

40A

/ mm²

Courant nominal sécurité principale:

40 00

Section du câble d'arrivée:

4X 10 mm²

- Type:

Section:

EXVB

Conducteur de terre: 16 mm²

Interrupteur différent. général - In:

40 A

- DI:

300 mA

Nombre de pôles: 2

Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /

Interrupteur différent. second. - In:

aucun A

- DI :

Nombre de pôles:

Nombre de circuits:

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra:

Nombre de tableaux: 1

Tarif:

Bihoraire

Mesures et contrôles Résistance de dispersion:

12.6 Ohm

Protect. contre les contacts indir.:

Pas en ordre

Plombage du différentiel:

En ordre

Isolement générale:

110 MOhm

Test du différentiel:

En ordre

Etat du materiel fixe:

Pas en ordre

Test de continuité: Protect, contre les contacts dir : Pas en ordre Pas en ordre

Test de défault:

En ordre

Schémas:

Conclusion:

L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE

L'installation doit de nouveau être contrôlée: avant le: un an après date

□ par le même organisme (*)

NOMBRE D'ANNEXES Schéma d'implantation: Non

Schéma unifilaire: Non

Autres: /

L'AGENT-VISITEUR



Visa du distributeur (art 270)

Visa de l'organisme de contrôle





ACA asbl - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être

avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Description des circuits

3 DISJONCTEURS 16A 2P+ 1 DISJONCTEUR 10A 2P

CONSTATATIONS: Remarques

- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- C : Le contrôle comprend seulement la partie habitable du bien.
- K : Un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA est à conseiller pour l'installation de salles de bains/douches, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.

Remarques supplémentaires :

ETAGE ENLEVER ANCIENNE INSTALLATION

CONSTATATIONS: Infractions

Infractions schemas

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

Infractions mesures

- 2.04. : La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie. (art 70.05, 85.08)

Infractions coffrets de repartition :

- 4.07. : Les pièces nues sous tension et accessibles ne sont pas protégées correctement. (art 19)
- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement, etc. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248)
- 4.19. : La partie intérieure du coffret de répartition doit être dépoussiérée.

Infractions installation electrique:

- 7.10A. : Des prises de courant à basse tension avec contact de terre cassé/enlevé ne sont plus en conformité avec la marque CEBEC. (art 5, 7)
- 7.15. : Prévoyez des matériaux dans des locaux habituels dont les enveloppes ont le degré de protection (IP) est au moins IP2X (IPXX-B) et pour des locaux publics au moins le degré de protection IP4X (IPXX-D). (art 19, 49.01)

Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

2.04 7.10A+ 7.15 CUISINE





ACA asbl

agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2017040357

ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

Données générales

Annexe à rapport n°: 176002161

Tension nominale: 1x230v

Lieu du contrôle: Rue de Marnix 152, 4100 SERAING

Propriétaire:

Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 05/04/2017

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

Signature agent-visiteur:

